

Avant-propos

Mémoire algériennes et histoire de l'Algérie

« Mémoires algériennes » ! Voilà donc des mémoires en quête d'un passé pour lequel aucun devoir n'exige l'évocation. Abdelmalek Sayad, à qui ces pages veulent rendre hommage, connaissait mieux que quiconque la gravité et la force explicative de ces mémoires multiples, différenciées, que les historiens peinent à constituer en archives ; des mémoires tourmentées faisant entendre les plaintes recouvertes par la période coloniale, dans l'immigration, et celles enveloppées aujourd'hui par l'État national algérien auquel on continue d'accorder des vertus confisquées par l'histoire, si ce n'est par celle de l'été 1962. D'ailleurs, le lien entre mémoire et histoire ne trouve-t-il pas sa signification dans cette diversité, échafaudant des histoires dissemblables, discordantes ou partagées ?

Sans doute, de pareilles mémoires, qu'on les nomme « algériennes » ou d'« immigrés », ne possèdent-elles pas l'indication requise qui les ferait s'exalter au nom d'un « devoir national ». C'est du reste sa précarité symbolique présente qui, en France, le presse à s'abriter plus sûrement, du moins le croît-on, sous la bannière des « droits de l'homme » ; « devoir national » ne fait pas bon ménage avec des mémoires d'immigrés, d'immigrés algériens où se mêlent plus encore des « mémoires ouvrières ». Dans ces circonstances, on somme les « droits de l'homme » de classer les faits historiques selon des critères qui les distribuent entre faits moralement acceptables et ceux inacceptables, c'est-à-dire condamnables. Mais s'ils opposent des faits au nom d'un devoir moral, ils ne disent rien du contexte qui les a produit, c'est-à-dire, pour que la leçon soit complète, à quoi, et éventuellement à qui, c'est-à-dire à quelles responsabilités, ce devoir s'adresse d'abord. Autrement dit, en dissolvant les protagonistes dans un réseau de culpabilités égales sous le sceau d'une violence indistinctement attribuée aux victimes et aux coupables, les droits de l'homme se trouvent convoqués dans l'évitement des réalités historiques, desquelles ils prétendent extraire une morale universelle. A ne désigner que la violence, ses excès dans l'un et l'autre camp, ne suffit pas pour préserver, fut-ce en leur nom, la pertinence des droits de l'homme, et n'éclaire pas plus le contenu des devoirs qu'ils suggèrent. Tel est sans doute, en tant que restauration de l'histoire, l'enjeu du travail de mémoire.

Dans la « Règle du jeu », Jean Renoir fait dire au personnage qu'il interprète « il y a quelque chose de terrible en ce monde, c'est que *chacun a ses raisons* ». Bel exposé de l'objet de la Science « socio-historique » pour laquelle ce « *chacun a ses raisons* » se décline logiquement en « *chacun a ses droits* », et plus exactement que *chacun pense et construit une vision propre de ses droits*. Mais plus encore, dans les rapports sociaux, où quiconque – individus ou groupes – entreprend de faire valoir ses droits, s'établit généralement un droit pour tous fondé sur celui du plus fort. Cela n'évacue pour autant ni le droit du faible, ni son « droit » à revendiquer ses droits. Autrefois, pour le cas qui nous intéresse – l'Algérie et ses mémoires –, comme pour tant d'autres, on appelait ce droit « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». C'est pourquoi d'ailleurs il vaut mieux dire « du » droit, car la conséquence porte moins sur les droits individuels que sur les droits collectifs ; ceux d'individus, amenés, suite aux avatars de l'aventure humaine, à se fondre dans des ensembles sociaux et politiques où la « commune identité » de tous est commandée par une symbolique baptisée *communauté nationale* ou simplement *nation* : *nation* affirmée par la puissance de son étatisation, comme le fut la France et son épopée coloniale, ou *nation* en construction, l'Algérie, d'abord suspendue par la colonisation, puis, avec l'affirmation grandissante de celle-ci, reprise sous les auspices de la « libération nationale ».

L'histoire ne se satisfait donc pas du Droit accordé au plus fort. Elle ne s'y arrête pas, puisqu'à partir de lui, elle fait naître continûment l'affirmation d'un droit, par et pour les plus faibles. Entre ces deux droits et entre les pôles sociaux d'où ils surgissent, il ne peut exister de point

d'équilibre durable ; il n'y en a jamais eu, malgré les régulations institutionnelles, sociales et d'État. Seulement réussissent-elles à retarder les moments de rupture. Que les droits, associés aux raisons d'où ils se construisent, s'opposent ainsi, manifeste tout à fait qu'ils ne sont pas d'égale valeur, tant comme quantité mesurable du poids juridique des uns par rapport aux autres, que comme valeurs morales mesurables en regard des hiérarchies établies dans les systèmes de valeur en contact ou comme prix à payer par chacun pour maintenir ou imposer à son avantage ses propres règles.

Dévoiler les déterminants sociaux de ces « raisons », autrement dit de leur « sens » caché, pour saisir comment s'instaurent des constructions hiérarchisées de valeurs et de droits, constitue pour la Science sociale le problème à résoudre, c'est-à-dire sa « raison » propre. Et comme dans les autres conjonctures où des raisons s'opposent, cette « raison » là doit s'affronter à d'autres, soutenant pour leur part, des modèles sociaux chez lesquels les différences qu'ils intègrent – sociales, ethniques ou religieuses – relèvent de la « naturalité des choses ». De cela naît précisément sa propriété critique, de critique sociale s'entend. Si son intention procède donc bien d'un dessein *critique*, c'est par **effet de critique** surgissant d'une *dénaturalisation* des mécanismes de différenciation sociale, face aux convictions essentialistes qui les *naturalisent*. C'est-à-dire, pour être plus précis encore, par *effet* surgissant des résultats d'un travail d'objectivation aussi rigoureux que possible – la méthode de toute science –, mettant au point des instruments d'analyse et rendant visibles les échelles de mesure des valeurs, les mécanismes rétrospectifs de production de situations historiques ou, mieux encore, les dispositifs sociaux par lesquels sont nés des « tableaux historiques » de plus ou moins longue durée, par le fait de leur **divulgaration dans l'espace social**, là où ils deviennent **interprétatifs**.

C'est donc un *effet* provenant de leur **réception** ou, pour le dire autrement, de leur **interprétation**, déterminée au sein de segments sociaux animés par le souci de chacun d'étayer la *raison* qu'il porte et les *droits* qu'il revendique, pour lesquels ils s'opposent, par exemple ceux du colonisateur et ceux du colonisé. Ainsi, avec le *sens* que chacun donne aux luttes par lesquelles se structurent leur relation, les uns et les autres définissent-ils, du coup, le mode d'insertion des résultats du travail d'objectivation : **appropriation** pour les uns, **rejet** pour les autres. Les interprétations intermédiaires – semi appropriation et/ou semi rejet –, quand elles s'extériorisent, se réduisent le plus souvent à des emplois tactiques, dont les fameuses opérations de médiation, par ailleurs massivement utilisées aujourd'hui comme mode de régulation sociale, pour éluder, sous des aspects faussement moraux, et sous l'apparence d'un accord obtenu le plus souvent au profit de la *raison* du plus fort, la forêt des antinomies d'opinions ou d'intérêts.

Cette particularité critique, ou si l'on préfère, cette production d'effets de critiques, n'est donc nullement donnée a priori, ni sous forme d'intentions, ni au départ ni dans les conclusions d'une recherche en Science sociale, mais provient de ses *effets* sociaux. Effet de critique on l'a vu, d'abord en son dedans, par son positionnement dans un champ de luttes intellectuelles où elle se trouve projetée et où elle tend à abolir les « raisons » depuis lesquelles se reproduisent les catégories de pensée héritées et, partant, les hiérarchies sociales qu'elles fondent, d'où, par contrecoup, un autre effet prolongé en son dehors. Ils se développent ensemble, l'effet de l'un agissant sur celui de l'autre de façon circulaire.

L'agencement d'*effets de critique*, au principe du colloque dont les pages qui suivent rendent compte, justifierait à lui seul cette introduction. Mais il est une autre raison plus forte encore sans doute. Avec l'effet externe, on se trouve en présence d'une conséquence sociale majeure de la Science sociale : le façonnage d'interprétations de la *connaissance historique*, les confirmant ou les réfutant suivant des droits et des raisons constitués et cristallisés dans des segments sociaux. Elles y appuient des activités sociales appropriées, ou bien en donnent les impulsions, prenant ainsi des apparences appelées « mouvements sociaux ». Une sorte de potentiel normatif de la Science sociale surgit donc ainsi, non comme *conséquence* donnant aux hommes la fatale obligation de suivre telle direction ou telle autre, mais socialement. Parce qu'en révélant la causalité sociale – c'est-à-dire socialement identifiable dans les processus historiques –, des hiérarchies présentes et vécues par les hommes dans les configurations où ils vivent, celle encore de leur assignation à une catégorie, donc des divisions qui les entraînent dans des luttes de classement, elle leur montre, en *conséquence*,

qu'elles ne sont pas immuables, mais qu'ils peuvent agir sur elles : qu'elles peuvent être changées !

Ce potentiel critique de la Science sociale, comme science de la matérialité sociale, naissant de sa rencontre avec celle-ci, explique que des hommes soient amenés invariablement et en toute logique historique – depuis les Grecs, celle qui conduit à l'*ordre juste* –, à élire celui à qui l'on doit donner « raison ». Et à répondre par exemple à la question : qui choisir entre « droits » du colonisateur et ceux du colonisé ?

En règle générale cependant, la chose n'est pas si simple ; surtout s'agissant d'ensembles sociaux unifiant les catégories coloniales d'un côté et, d'autre part, les catégories indigènes en vue de la lutte pour un « droit » que l'un veut imposer à l'autre, comme ce fut le cas en Algérie. Elle se complique dans l'emmêlement des rapports de force en leur dedans même. En effet, la lutte pour l'hégémonie menée par chacun contre l'autre n'évite pas pour autant que se déploie en leur sein une pluralité de « raisons ». Plus encore, colonisation et décolonisation ne mentionnent pas deux périodes séparées, mais deux champs sociaux établis, par mouvements ascendants, dans l'interrelation des rapports sociaux singuliers signifiés par l'arrivée des soldats français à Sidi Ferruch. Les deux termes forment une unité par leur antinomie, renvoyant l'un à l'autre : le premier entraînant l'autre. C'est d'autant plus évident que colonisation et décolonisation mobiliseront des protagonistes en leur faveur dans chaque camp. Si les anticolonialistes sont d'abord des algériens en Algérie, ils trouveront des soutiens au sein même de la collectivité d'origine coloniale ; on entrevoit ici les aléas d'une incommode alliance prolongée depuis l'impulsion du Parti communiste entre des segments « algériens » et « pieds noirs », respectivement symbolisée, notamment, sous les figures de Hadj Messali, d'Albert Camus, ou de l'aspirant Maillot. En revanche, si des segments « algériens » seront du côté de « l'Algérie française », cette « faute » irrémédiable attribuée abusivement aux seuls « harkis » et dont comme des victimes expiatoires – par récusation symbolique et matérielle, tant ici que là bas –, ils semblent les seuls à pâtir, il y aura des anticolonialistes français en France coloniale.

On le voit, l'intelligibilité du couple colonisation-décolonisation se lit dans des emboîtements de rapports et de configurations multiformes et multidimensionnelles, parfois convergentes, parfois divergentes, les traversant ou les séparant, y compris à des niveaux intermédiaires en leur dedans, ce dont témoigne le conflit entre le FLN et le MNA. Par conséquent, loin d'être univoques, les rapports sociaux et les idéologies ont alimenté des processus qui, pénétrant de part en part ce couple, en ont rendu les termes inséparables. Et c'est d'eux que s'édifiera la légitimité de la « lutte de libération nationale » ; son principe n'avait rien de naturel et n'était pas acquis d'avance ! Il lui fallut fournir sa « preuve », laquelle n'eut de valeur que par sa force de conviction à entraîner une adhésion majoritaire.

Singularités des liens franco algériens

Comment une adhésion majoritaire se produit-elle ? L'approche sociohistorique se garde bien, les textes présentés ci-après en témoignent, d'enjoliver l'histoire passée ou de motiver l'espèce de béatitude ambiante autour « des liens historiques » qui uniraient les deux pays. C'est au contraire, les singularités coloniales de ces liens, où s'entremêlent les effets sociaux des processus actuels avec ceux du passé colonial – et éventuellement précolonial – qui occupe plutôt les historiens et les sociologues ; elle constitue justement la matière à partir de laquelle ils font retour sur l'histoire de ce territoire du nord de l'Afrique que, pour désigner la matérialité politique et sociale, nous appelons Algérie.

Avec le temps, leur apparaît mieux maintenant la nécessaire complexification des processus de formation des « raisons » et de leur emboîtement, celle de « l'intra histoire », selon un mot forgé par le penseur espagnol du début du siècle dernier Miguel de Unamuno, tissée par les hommes, étouffant leur cri dans le silence de l'accomplissement quotidien de leurs ouvrages. Les « Mémoires algériennes », comme éléments de compréhension intra historiques, fournissent un modèle de ces occurrences utiles pour le travail historique et sociologique en général. Car, en paraphrasant encore Unamuno, toute histoire ne signifie rien si elle ne nous aide pas à comprendre

comment vit et meurt aujourd'hui le *fellâh* des Aurès ou le paysan poitevin, l'ouvrier oranais ou parisien.

Cette optique se dégage du colloque ; surtout à travers les travaux auxquels ils font implicitement référence. Elle suggère une autre hypothèse relative aux processus de changement social, où chaque « raison » s'analyse selon le mode opératoire par lequel elle tente de se légitimer : en imposant la sienne aux autres, en se liant éventuellement à elles ou contrainte d'exister, avec celles-ci, sous dépendance d'une d'entre elles, qui les unifie dans des ensembles protéiformes au nom d'un « droit » supérieur : tels une religion, une classe sociale, une organisation politique ou syndicale, un clan, une tribu, une lignée, etc., ou, bien sûr, des intérêts privés, individuels ou de groupes. Ceci permet de montrer la conquête de l'indépendance par le mouvement national algérien au début de l'été 62 – l'hégémonie « algérienne », substituée à l'hégémonie française – comme moment où se dénoue un ensemble de processus d'hégémonisation. Dit autrement, elle est le couronnement d'emboîtements successifs de rapports sociaux, se faisant et se défaisant dans le cours du mouvement, ou encore, l'emboîtement de résultats de luttes pour l'hégémonie. Dans le cas algérien, l'articulation de celles-ci entre lutte politique et lutte armée rend l'analyse plus difficile encore.

Comment, depuis leur vécu, c'est-à-dire des épreuves et des expériences, les hommes déploient-ils une dynamique originale où s'établit la nature antinomique de leurs conflits et dans laquelle ils se constituent en groupes idéals typiques, n'est-ce pas cela qu'il faut comprendre et expliquer ? Les mots utilisés pour les désigner en procèdent également. En Algérie, les notions de « colonisés » et « colonisateurs » ne surgissent pas d'un néant conceptuel, mais de rapports sociaux fondés avec l'hégémonie d'une coalition d'hommes et de femmes sur des unités sociales agencées en communauté et exogène à elle. On perçoit aisément la singularité de ces rapports. Non qu'ils instaurent quelque chose d'inédit prenant la forme d'une « inégalité », celle-ci existe déjà en son type communautaire dans la société indigène hiérarchisée, mais une inégalité insolite et spécifique ; qu'elle soit perçue et interprétée dans le sens suggéré par le concept d'« inégalité » n'a donc rien d'énigmatique : si les effets sociaux découlant des rapports sociaux nouveaux (subséquentement « coloniaux ») sont vécus et traduits ainsi, c'est par inférence analogique avec les signifiants « inégalitaires » disponibles, c'est-à-dire ceux construits et éprouvés dans la société communautaire traditionnelle.

Mais si l'inégalité s'y donne en plus comme insolite et spécifique c'est parce que sa nature lui est hétérogène ! Hétérogène parce qu'ayant instaurée l'hégémonie d'un groupe social exogène, dans un dispositif forcément extérieur (y compris par le type de moyens militaires mis en œuvre) à ses processus historiques proprement endogènes de formation sociale des catégories hégémoniques et des hiérarchies internes. Ce groupe et ce dispositif venaient ainsi, par « effraction » pourrait-on dire, s'y superposer et, en leur surimposant ses propres normes sociales, politiques et économiques, en bouleverser les modalités. On comprend qu'un tel raccourci historique puisse avoir aussi des effets socio politiques spécifiques. Cela changeait totalement les conditions de l'unification des unités communautaires, potentiellement « algériennes », dans des ensembles plus larges jusqu'à une éventuelle formation étatico nationale. D'ailleurs, la France y accédant avant elle, s'attribuait du coup, sous un « droit » impérial, une « raison » qui en a exporté le modèle ; comme il l'a été par d'autres pays en d'autres lieux.

Les processus endogènes inscrits dans la longue durée, faits d'échanges, de conflits et d'alliances, notamment matrimoniales, partageant ou unifiant des patrimoines, des territoires, des armées, des langues et des cultures, se voyaient ainsi suspendus au profit d'une **unification forcée**, sous une hégémonie dont les termes « domination coloniale » énoncent le caractère idéal typique. En a surgi une série de processus d'invention sociale ouvrant sur des rapports sociaux nouveaux et des modes originaux d'unification forcée. Ils se sont regroupés et orientés d'abord dans deux directions essentielles, ceux représentés, pour aller vite, par les figures d'Abd el-Kader d'une part et de Bugeaud de l'autre, déterminant et entretenant de façon durable deux ordres séparés de « raisons ». En somme deux sociétés, celle des « raisons indigènes », subalterne à celle des « raisons coloniales », « raisons » pour chacune transformées en « droits » par le « droit colonial » :

les « droits » supérieurs pour les uns, les ayants droits du premier collègue et pour les autres, les « droits » inférieurs du deuxième collègue. En entretenant deux types séparés et distincts de sociétés – peut-être même peut-on parler aussi de deux États, de facto, ou de quasi État pour le deuxième collègue –, le « droit colonial », et ses raisons, orientaient nécessairement, après l'épisode Abd el-Kader, vers un autre mode d'unification des communautés traditionnelles, elle aussi forcée et s'accéléralant, sous l'affirmation grandissante des propriétés de rapports sociaux devenant invariablement coloniaux, vers une rupture radicale avec eux. C'est « la guerre d'Algérie » – ainsi appelée de ce côté-ci de la Méditerranée – qui deviendra le théâtre tout à fait spécifique de l'unification algérienne.

Luttes pour l'hégémonie

La configuration a ébranlé les deux édifices historiquement constitués. Entraînant une réorganisation des rapports hiérarchiques à l'intérieur même des deux communautés et dans l'interrelation de leurs identités sociales et culturelles – nourries en partie par les circulations intellectuelles entre elles, entre métropole et colonie, celles aussi des idées dans l'espace international –, se trouvaient ainsi redéfinies les conditions de l'affirmation du « droit » à dominer : pour l'une afin de le conserver, l'autre y aspirant. En chacun, ce « droit » n'y sera unificateur qu'en parvenant à s'ériger en droit, transcendant les raisons segmentaires qu'ils renfermaient, autrement dit, par ses dispositions, d'abord putatives mais évaluées aux résultats, à mobiliser les énergies sociales au bénéfice de la lutte, en vue du gain de l'hégémonie sur l'autre. Dans ce critérium, ayant impliqué tout autant des luttes pour l'hégémonie dans les deux camps, entre des « raisons » portées par des groupes et des intérêts seulement identifiables dans l'épaisseur historique de leur formation, s'est nouée la délicate et incoercible dialectique de la fin et des moyens. Validant une règle générale, le « lauréat » si l'on peut dire, s'incarnera dans le camp qui aura su assujettir les « raisons » depuis lesquelles il s'est formé, celles-là même faisant sa substance, à une « raison » (des réseaux sociaux) hégémonique métamorphosée en « droit » et à en entretenir durablement la puissance unificatrice, jusqu'au point d'en invalider l'autre.

Les « Mémoires algériennes » évoquent surtout ces moments traversés par un ensemble d'opérations, tactiques et de stratégies, où chaque camp tente, en jouant sur leurs « raisons » internes, d'affaiblir l'autre en réduisant le degré de puissance symbolique de la transcendance de leur « droit » respectif. Il en fut de la sorte en Algérie où l'administration française a tenté de multiples manières à jouer sur la segmentation des « raisons » impliquées dans le projet d'indépendance et de construction nationale. Le FLN, s'associait de son côté à des « raisons » de catégories sociales spécifiques émergentes, classes moyennes, jeunesse étudiante et intellectuels, et à celles plus anciennes, les syndicats et les partis de gauche – non sans problèmes : confère le projet d'« Union française » soutenu par le PCF, le vote par les députés de gauche (communistes et socialistes) des pouvoirs spéciaux en 1956 et le bilan de la politique coloniale de la SFIO –, aux projets politiques en principe plus affirmés contre les catégories « bourgeoises », fatalement favorables aux catégories hégémoniques dans une « Algérie française ». Il en a résulté un affaiblissement du principe d'« unité nationale » autour d'un projet colonial qui s'est défilé.

On ne fait que rappeler ici l'articulation politico militaire de la guerre ! L'issue du conflit dépend de la capacité stratégique de chacun des camps à détériorer celle de l'autre. Le poids de armes, leur usage, n'a pas non plus d'autre but ; dans le domaine de la guerre tout succès d'un camp se dit « militaire », alors qu'il ne fait que sanctionner une altération du pouvoir symbolique du « droit » de l'autre, c'est-à-dire de sa capacité unificatrice interne. Le gain de la victoire revient à celui qui réussit dans cette entreprise, comme ce fut le cas en Algérie et aussi dans le Vietnam des périodes françaises et américaines.

Effets des fins et des moyens

Gageons que les « Mémoires algériennes » puissent conduire à ces « raisons », autrement dit

aux « déraisons » de l'un et l'autre camp, à leurs unions et à leurs désunions circonstancielles, affaiblissant l'un ou l'autre, c'est-à-dire renforçant l'un ou l'autre des « droits » en conflit. Au-delà des opérations qui souvent veulent rendre la mémoire nécessaire sous l'embellissement de souvenirs mythifiés, elles ne seront fécondes que si elles fouillent sans évitements les zones et les épisodes opaques des luttes pour l'hégémonie. Notamment celles où, au nom de leur « droit » respectif, s'y sont redoublées de luttes pour l'hégémonie interne. En visée de société impériale pour la « communauté française » en France métropolitaine ; la répression des manifestations, celle des algériens le 17 octobre 1961 et celle des organisations de gauche au métro Charonne en sont, parmi bien d'autres, quelques aperçus. Ou, en Algérie, en visée étatique et nationale pour le FLN. Ce n'est en effet que conjoncturellement et au titre d'un avantage concédé, au prix de luttes, parfois féroces, sinon sanglantes – il suffit d'évoquer les rivalités au sein du MTLD-PPA, puis entre le FLN et le MNA de Messali Hadj – que l'une d'entre elles parviendra à subordonner les autres. Conjoncturellement, car celle-ci, en l'occurrence celle représentée par le FLN, ne les a pas fait disparaître. En s'imposant, le FLN voyait certes, du coup, ses propres « raisons » internes s'ériger en « droit » transcendant. Mais, comme raison englobante de toutes les autres raisons « indigènes », elle ne les a pas plus annulées.

Ces « raisons » subordonnées, elles mêmes partiellement masquées, entre les « politiques » et les « militaires », entre wilayas et leurs chefs, entre l'armée des frontières et celle de l'intérieur, etc., ont, pour l'essentiel, conservé leur capacité à en faire surgir à nouveau, le moment venu et sous des formes adéquates, des exigences sociales – dont l'intelligibilité relève, pour beaucoup, des causalités contextuelles de la colonisation – que le processus de construction du mouvement national sous hégémonie du FLN avaient mises entre parenthèses. Si se soumettre à une « raison » hégémonique est à un certain moment le seul moyen de se mettre au service d'un « droit » supérieur auquel on adhère, fut-ce au prix d'un compromis passé – car l'usage interne de la raison dominante en a souvent besoin pour conserver son hégémonie –, cela ne peut instaurer que des situations provisoires. Provisoires parce que des « choses », matérielles ou symboliques, sont attendues en retour ; sinon les conflits renaîtront dès la victoire accomplie. Remarquons qu'il en était de même en France métropolitaine où les « raisons » dissidentes, socialement impuissantes à se constituer en alternative, se voyaient surplombées par la force symbolique de la « raison nationale impériale », estampillée comme « droit » de la nation.

Momentanément ajournées par leur enfouissement dans ce mouvement, l'après indépendance fut nécessairement ce moment. Elles ont commencé à exsuder en s'y recomposant inévitablement, s'associant d'autres « raisons », neuves ou anciennes, ou rompant avec elles, etc. Bref, elles s'y sont progressivement réorganisées et reformulées, créant des « raisons » sui generis dont les répercussions sociales se manifestent maintenant sous des exacerbations protéiformes et contingentes : sociales, économiques et politiques. Là bas, l'islamisme ou le dirigisme étatico-national articulé à l'opacité des connections entre réseaux sociaux et réseaux au sein des différents corps militaires – les réseaux historiques et leur interrelation avec ceux des générations récentes –, et ici à travers la question sociale, l'imputation des phénomènes urbains aux réalités des migrations maghrébines (effets « algérianisés » par idéologisation postcoloniale, de sédentarisation et d'ethnicisation), en attestent les traits les plus marquants. Certains se demandent : « avons-nous eu raison » ? D'autres abjurent leurs engagements passés. Ne sommes nous pas aujourd'hui dans ce type d'interrogations ?

Avec ces effets différés, noués dans la complication des rapports du fort et du faible, l'on retrouve la dialectique de la fin et des moyens. Ces termes ne sont ni univoques ni absolus ; ils sont sans cesse réajustés. Qu'est-ce qui justifie les moyens ? La fin ? Mais alors, qu'est-ce qui justifie la fin ? Cela n'implique nullement de délégitimer une lutte qui se voulait de « libération », à moins, on l'a vu, d'en rapporter seulement la cause à une idéologie. Sa légitimité objective se suffit à elle-même ; elle est un fait historique. Néanmoins, pour avoir lieu, elle a nécessité l'**engagement** d'individus et de groupes humains. Plus encore, un engagement total des corps et des idées portées par eux, dans une gradation depuis la non violence jusqu'à risquer la mort. Entre ces deux extrêmes se joue de façon mouvante la dialectique de la fin et des moyens. La colonisation est violente par

l'acculturation et par l'appropriation des ressources tant humaines que naturelles qu'elle entend imposer à des populations d'abord passives, non parce que non conscientes de l'injustice qu'ils vivent, mais parce qu'elles tendent à s'y calquer pour l'oublier, ou pour l'éviter. L'anticolonialisme surgit conceptuellement quand la situation de passivité cesse. Rien n'assure qu'il y ait à ce moment ajustement de la fin et des moyens. La multiplicité des tentatives de résistance, de leurs formes, jusqu'à celles qui obtiennent la « victoire », sont autant d'expériences sociales à travers lesquelles s'élaborent la fin et les moyens ; en changeant de place dans un espace temporel mouvant, les moyens finissent toujours par se fixer sur un absolu dès lors renvoyé aux représentations que l'on se fait de la « fin ». Que la fin soit considérée comme atteinte procède encore d'un jugement qui n'achève par pour autant le processus. C'est un jugement provisoire car il y aura d'autres fins, nécessitant d'autres moyens. Et il n'est pas étonnant qu'emportés dans le flot prodigieux de cette spirale historique, ce n'est qu'après un temps de latence que les questions sur la justification des fins et des moyens se posent : « qu'avons nous produit » ? « Aurions-nous pu faire mieux » ? « Cela valait-il le coup que tant d'efforts et de morts débouche sur un État et une société qui par bien des aspects sont détestables » ? « Quelles erreurs avons-nous fait » ?

En d'autres termes, sous quelle figure la « fin » se présente-t-elle aujourd'hui ? On peut éviter ces questions en désignant un responsable unique, la France en l'occurrence. Réponse trop simpliste pour beaucoup dans le camp du soutien, comme l'est celle de l'adversaire de toujours motivant son préjugé sur l'épilogue par sa *nature* « arabe », ou « musulmane ». Celle du romancier et philosophe Rachid Boudgedra est plus stimulante. Dans *La répudiation*, il désigne les structures sociales et mentales de la société algérienne, qu'il dit encore surplombées par le patriarcat polygame. On ne peut qu'être frappé par cette affirmation dont la conséquence est, selon ses propres mots, qu'il n'y a pas encore d'État nation en Algérie, ni d'État centralisé ! Bien sûr, dit-il, il y eut le colonialisme, pas seulement français mais aussi turc, mais il n'a pas laissé d'État comme au Maroc et en Tunisie. Aussi, selon lui, parler de l'État national algérien témoignerait un idéalisme étatique en même temps qu'une adhésion acritique à une sorte de prométhéisme occidental. On peut discuter cette thèse qui idéalise l'État en lui prêtant des vertus qu'il n'a probablement pas ; il n'est certes pas besoin de prométhéisme pour voir qu'il y a un État en Algérie ; mais il vise une chose essentielle : les **effets** inscrits dans le cours historique produit par le couple colonisation-décolonisation ! De même se trouve-t-on en présence de ces effets, quand, dans *Topographie idéale pour une agression caractérisée*, il décrit la situation imposée aux ouvriers algériens à travers le parcours funeste d'un immigré dans le métro parisien, monde de cauchemar et de violence. On ne peut échapper à cela. Autrement, comme l'a suggéré Mohamed Harbi, une histoire qui voudrait s'y soustraire évacuerait tout un champ explicatif, proprement historique, donc social, de la violence. Elle proposerait d'oublier que le présent : les divisions, le racisme, les discriminations, etc., prolonge les effets socio-historiques inscrits dans la période coloniale, période où, comme le dit aussi Abdelamek Sayad en conclusion de son article publié dans le présent recueil, « *le surinvestissement dont les travailleurs coloniaux seront l'objet en matière d'assistance sociale et, par là même – car une chose ne va pas sans l'autre -, en matière d'encadrement, de contrôle et de surveillance, ne s'explique que parce qu'ils sont avant tout des colonisés et qu'à ce titre, ils représentent un véritable risque politique, un danger de subversion* » : son résultat se désigne par des faits observables aujourd'hui, ici et là bas.

Devoir de mémoire ?

Aussi, parler de mémoires croisées, entre celles d'ici et de là bas, c'est mettre en évidence des visions politiques nourries par des imaginaires, qui souvent s'opposent. Et les unes et les autres mettent l'histoire à contribution, se contestant dans des luttes pour savoir quelle sera la mémoire que retiendra l'histoire officielle, dans les manuels scolaires notamment. Cette sélection de mémoires publiques, la seule qui puisse être invoquée *officiellement* comme « devoir » procède de déconstructions et des reconstructions d'histoire et de mémoires sous des activités institutionnelles, sociopolitiques, scientifiques et médiatiques. Disons-le, le « devoir de mémoire » ne s'expose pas

seulement à la vacuité et aux raccourcis historiques parce qu'il est sélectif, mais surtout parce qu'il se prête aux manipulations et au trafic de la mémoire, semblables aux trafiques la mémoire avec les photos de famille. Certains parlent parfois ainsi de la grande famille franco algérienne, brandissant les photos de la colonisation ainsi que des images d'Épinal, pour restaurer un passé que l'on veut plus idéal, c'est-à-dire moins critiquable moralement.

Dans cette poursuite mémorielle de la complexité produite par la dialectique de la fin et des moyens, l'histoire a beaucoup à perdre : une « raison » invoquant la mémoire comme « devoir » l'expose presque à coup sûr au risque d'embrigadement au profit d'objectifs d'États. On a pu en apprécier le risque à l'occasion des débats sur la torture perpétrée pendant la « guerre d'Algérie ». Sa réception dans la catégorie des faits condamnables ne pouvait se réaliser que dans une présentation « équilibrées », c'est-à-dire recherchant systématiquement une similitude avec les violences des protagonistes de l'autre camp. Le résultat d'une telle confusion, assemblant des violences par nature incomparables, celles du « colonisé » surgissant d'actes d'émancipation et celles du « colonisateur » d'actes de domination, a eu pour effet d'éclipser la *mémoire sociale*. N'était-ce pas l'objectif convoité ? Surtout du reste, que malgré avoir fait l'objet de poursuites, les tortures commise par certaines unités de l'armée française en Algérie ne semblent pas pour autant ouvrir sur un « devoir » rappelant à l'ordre civilisé !

Cela établit qu'il n'est point de « devoir » possible pour la *mémoire sociale* ! Pourtant, puisqu'elle est sociale, c'est bien de l'histoire qu'il s'agit. Autrement dit de l'*histoire sociale*, ordinairement exhibée au chapitre de la « grande histoire », là où s'enregistrent les « histoires nationales ». Quand celles-ci en effet la mobilisent, c'est toujours pour mieux la ranger sous l'histoire des « raisons nationales » et pour son unique profit : par sélection sous idéologie nationale donc, pour faire valoir les « droits de la nation ».

Si, en son principe général, le devoir s'associe à un droit, l'un compensant l'autre, alors quand pour la mémoire sociale le devoir s'absente, c'est que son droit de « faire histoire » reste à conquérir. Les sociologues et les historiens ne revendiquent pas un « devoir » au sujet de la mémoire, mais plutôt sans doute ce « droit » là. C'est dans cette perspective qu'il faut souhaiter que soient reçus les actes du symposium tenu le 29 novembre 2003 à Nanterre en hommage à **Abdelmalek Sayad**, dont nous présentons les principales contributions, ainsi qu'un texte inédit en France écrit par celui-ci en 1990.

Gérard Prévost, Université Paris VIII, Institut Maghreb Europe